

IXIOS ASSET MANAGEMENT

AGRÉÉE AMF – GP-19000010 – LEI : 9695007GZS20AJ9LQG15

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE ET CLIMAT (LEC)

Établi au titre de l'exercice 2025
(décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 – article D. 533-16-1 CMF)

8, rue d'Aboukir – 75002 Paris

compliance@ixios-am.com

www.ixios-am.com/fr/esg

I. Introduction et contexte réglementaire

Références réglementaires

- Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier
- Article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier
- Règlement SFDR UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019
- Règlement délégué (UE) 2022/1288 (RTS SFDR) – Annexe I, Tableaux 1 et 2
- Règlement Taxonomie UE 2020/852 et actes délégués afférents
- Loi Rixain n° 2021-1774, publiée au Journal Officiel du 26/12/2021
- Accord de Paris du 12 décembre 2015 et Convention sur la diversité biologique (cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)

L'article 29 de la Loi Énergie et Climat (LEC) est venu abroger les dispositions réglementaires relatives à l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEC). Il vise à harmoniser les dispositions nationales avec les règlements européens SFDR et Taxonomie, et a modifié les articles D. 533-16-1 et L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier.

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article 29 LEC pour Ixios Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP-19000010, portant le LEI 9695007GZS20AJ9LQG15. Il est à mettre en perspective avec la charte d'investissement responsable, le code de transparence, la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et la politique de rémunération disponibles sur www.ixios-am.com/fr/esg. Il a par ailleurs été adressé à l'ADEME au titre de l'exercice 2025.

II. Périmètre d'application

L'article 29 LEC s'applique à toutes les SGP françaises au titre des fonds qu'elles gèrent, des mandats MIF II et de la fourniture de conseil en investissement. Les fonds et mandats dont les encours dépassent 500 M€ sont également dans le champ d'application étendu.

ENCOURS TOTAL AU 31/12/2025 : 702 M€

Ce montant est supérieur au seuil de 500 M€ prévu par le décret d'application. En conséquence, le présent rapport est établi selon le **régime complet** de l'article 29 LEC, incluant l'ensemble des informations visées aux paragraphes II, III et IV de l'article 1 du décret, ainsi que les indicateurs quantitatifs de durabilité (PAI) prévus par le RTS SFDR.

Fonds gérés au titre de l'exercice 2025

Fonds	Droit applicable	Classification SFDR	Encours 31/12/2025
Ixios Gold (SICAV Ixios Funds)	Droit français	Article 8	478 M€
Ixios Energy Metals (SICAV Ixios Funds)	Droit français	Article 8	181 M€
Ixios Special Situations (SICAV Ixios Funds)	Droit français	Article 8	23 M€
Ixios Copper (Talents IF – délégation)	Droit luxembourgeois	Article 8 (depuis avril 2025)	20 M€

Les quatre fonds représentent l'intégralité des encours totaux gérés. Ainsi la totalité des encours intègre des critères ESG.

III. Démarche générale ESG

Présentation de la démarche

IXIOS AM estime que la promotion des facteurs ESG est essentielle pour soutenir le développement durable des entreprises dans lesquelles elle investit. Ixios est spécialisé dans la gestion de fonds thématiques mondiaux concentrés (secteur minier – métaux précieux et métaux de la transition énergétique). Dans ce secteur, les enjeux ESG – et en particulier environnementaux et de gouvernance – sont structurellement critiques : une défaillance peut conduire à la perte de permis d'exploitation, à des dommages réputationnels durables, voire à la cessation d'activité.

IXIOS AM fonde sa politique d'investissement ESG sur les principes des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies), dont Ixios est signataire depuis juin 2021.

Information des souscripteurs

- Les rapports mensuels des fonds Ixios Gold, Ixios Energy Metals présentent les performances selon 5 indicateurs ESG comparés à l'univers d'investissement.
- Les documents réglementaires (prospectus, KID PRIIPS, rapports annuels) intègrent les informations ESG requises par SFDR.
- La politique ESG complète est disponible sur simple demande et publiée sur www.ixios-am.com/fr/esg.

Produits financiers articles 8 et 9 SFDR

Au 31 décembre 2025, IXIOS AM catégorise l'intégralité de ses compartiments (Ixios Gold, Ixios Energy Metals, Ixios Special Situations, Ixios Copper) comme relevant de l'article 8 SFDR. Aucun fonds article 9 n'est géré. Ces compartiments représentent **100% (soit 702 M€)** des encours totaux sous gestion intégrant des critères ESG.

Attribution de nouveaux mandats de gestion (articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances)

IXIOS AM ne gère aucun mandat relevant des dispositions des articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances. Cette information est en conséquence sans objet.

Labels et adhésions

- Signataire PRI depuis juin 2021.
- Label ISR (certification AFNOR, décembre 2022) pour Ixios Gold et Ixios Energy Metals – maintenu au titre de la version 3 du référentiel.
- Label LuxFLAG ESG pour Ixios Gold.

IV. Moyens internes déployés pour la prise en compte des critères ESG

Conformément au 2° du III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, IXIOS AM décrit ci-après les ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement, rapportées aux encours totaux gérés (702 M€ au 31/12/2025).

Ressources humaines, techniques et financières

- Ressources humaines : un responsable ESG, rattaché à l'équipe d'analyse, pilote la notation ESG interne, le reporting PAI et le suivi des labels. L'ensemble de l'équipe de gestion (3 gérants) contribue à la notation ESG des émetteurs de la watch list, et le RCCI assure le contrôle de second niveau du respect des contraintes ESG.
- Ressources techniques : plateforme ISS (exercice des droits de vote et analyse des résolutions), données publiées par les émetteurs (rapports annuels et de durabilité, études techniques minières) et outil propriétaire de notation ESG.

Ressources financières : compte tenu de la taille de la structure, IXIOS AM a fait le choix d'une notation ESG propriétaire réalisée en interne, qui limite le recours aux fournisseurs de données externes. Les principaux coûts externes dédiés à l'ESG correspondent à l'abonnement à la plateforme ISS, à l'accès aux données ESG et carbone via MSCI ONE, aux frais de labellisation et d'audit des labels ISR (certification AFNOR) et LuxFLAG ESG, ainsi qu'à la cotation annuelle aux PRI.

Rapportés aux encours totaux gérés (702 M€ au 31/12/2025), ces moyens sont jugés proportionnés à la nature de l'activité : l'analyse extra-financière mobilise l'équivalent d'environ un demi-poste à temps plein (responsable ESG), auquel s'ajoute la contribution régulière des trois gérants à la notation interne, au reporting PAI et au dialogue avec les émetteurs.

Actions de renforcement des capacités internes

- Veille réglementaire continue (SFDR, Taxonomie, label ISR V3, doctrine AMF) assurée par les fonctions conformité et ESG.
- Développement de l'offre : mise en place du processus ESG du fonds Ixios Copper (avril 2025) et prise en compte des PAI sur Ixios Gold et Ixios Energy Metals à compter du 1er janvier 2025.
- Formation et sensibilisation : participation des équipes aux travaux et sessions de place (AFG, organismes certificateurs des labels ISR et LuxFLAG) et sensibilisation interne assurée par le responsable ESG et le RCCI lors des revues du dispositif (méthodologie de notation, évolutions SFDR/Taxonomie, exigences du label ISR V3).

V. Gouvernance de l'ESG au sein d'Ixios AM

Conformément au 3° du III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, IXIOS AM présente la prise en compte des critères ESG au niveau de sa gouvernance.

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La direction générale d'IXIOS AM supervise directement la stratégie ESG de la société. Les dirigeants et les gérants disposent d'une expérience approfondie du secteur minier et de ses enjeux extra-financiers (permis d'exploitation, gestion de l'eau, réhabilitation des sites, relations avec les communautés locales), sur laquelle est fondée la méthodologie de notation interne. Le respect des contraintes ESG et les résultats des notations font l'objet d'une restitution régulière à la direction. Les processus ESG sont par ailleurs audités chaque année par les organismes certificateurs des labels (AFNOR pour le label ISR, LuxFLAG), ce qui constitue un contrôle externe de la qualité du dispositif et de la compétence des équipes.

La supervision de la démarche ESG est assurée par la direction générale dans le cadre du comité de direction, qui revoit au moins une fois par an la méthodologie de notation ESG, les filtres d'exclusion, les résultats des indicateurs PAI et le respect des engagements pris au titre des labels. Le responsable ESG rend compte de ses travaux à la direction générale et alerte sans délai en cas de controverse significative affectant un émetteur en portefeuille.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil

IXIOS AM est constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée et ne dispose pas d'un conseil d'administration ou de surveillance doté d'un règlement interne au sens du c du 3° du III de l'article D. 533-16-1. Cette disposition est en conséquence sans objet.

Politique de rémunération

Les informations relatives à l'adossement de la politique de rémunération à l'intégration des risques de durabilité figurent à la section XIII du présent rapport.

VI. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (climat, biodiversité, contentieux)

A. Risques liés au changement climatique

Risques physiques

Les risques physiques correspondent aux impacts directs du changement climatique sur les actifs. Pour les sociétés minières en portefeuille, ces risques comprennent : les événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses) affectant les sites d'exploitation ; la disponibilité de l'eau dans des zones souvent en stress hydrique ; la hausse des coûts opérationnels liée à l'adaptation des infrastructures.

IXIOS AM ne dispose pas, à ce stade, d'un indicateur consolidé de la part des encours exposés à des zones à risque physique élevé. La construction de cet indicateur, à partir de la géolocalisation des principaux sites d'exploitation des émetteurs en portefeuille, est inscrite au plan d'amélioration continue présenté en section XII (horizon 2027).

IXIOS AM intègre l'évaluation des risques physiques dans sa notation ESG interne via le pilier Environnemental (E, pondéré à 25 %), qui inclut des indicateurs relatifs à la gestion de l'eau et aux pratiques de réhabilitation des sites.

Risques de transition

Les risques de transition résultent des changements réglementaires, technologiques et de marché liés à la transition vers une économie bas-carbone. Pour les métaux de la transition énergétique (cuivre, lithium, cobalt, métaux du groupe du platine), ces risques sont en partie atténués par la demande structurelle liée aux énergies renouvelables. En revanche, pour les mines d'or, les exigences croissantes de transparence carbone et les évolutions réglementaires (carbon border adjustments) constituent des risques de transition croissants.

La part des encours exposés à des émetteurs ne disposant pas d'un plan de transition climatique documenté n'est pas encore consolidée à l'échelle des portefeuilles, le reporting climatique des émetteurs juniors et mid-caps demeurant hétérogène. Cet indicateur sera produit à mesure de l'amélioration du taux de couverture des données climatiques (plan d'amélioration continue, section XII).

Alignement sur un scénario de température

À ce stade, IXIOS AM ne dispose pas des données suffisantes pour calculer l'alignement de son portefeuille sur un scénario de réchauffement spécifique (1,5°C ou 2°C). Les émetteurs du secteur minier junior et mid-cap ne publient pas systématiquement de données d'émissions Scope 3 vérifiées, ce qui limite la fiabilité de tels calculs. IXIOS AM s'engage à améliorer progressivement la couverture de ses données climatiques dans le cadre de ses engagements label ISR V3. La stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et le plan d'amélioration continue associé sont présentés à la section VII du présent rapport.

Indicateurs carbone quantitatifs

Empreinte carbone pondérée (tCO ₂ e / M€ investi)	26	Scope 1+2 – données émetteurs ou estimées
Intensité carbone WACI (tCO ₂ e / M€ CA)	122	Scope 1+2
Part des encours exposés aux combustibles fossiles	0,55%	Exposition directe – décret article 29
Taux de couverture des données d'émissions (%)	10%	% des encours avec données publiées

B. Risques liés à la biodiversité

La prise en compte des risques liés à la biodiversité est particulièrement pertinente pour IXIOS AM compte tenu de sa spécialisation minière. L'extraction minière est l'une des activités ayant les impacts les plus significatifs sur les écosystèmes : altération des habitats naturels, risques de contamination des sols et des nappes phréatiques, impact sur les espèces endémiques.

Approche adoptée

- Identification des sites d'exploitation à proximité de zones protégées (aires protégées UICN, zones RAMSAR, zones Natura 2000) dans le cadre de la due diligence lors du processus d'investissement.
- Prise en compte de la politique de gestion environnementale dans la notation ESG interne (pilier E – indicateur réhabilitation des sites et gestion de l'eau).
- Exclusion des émetteurs ayant contribué à des dommages environnementaux sévères, conformément à la politique d'exclusion ESG.

La part des encours dont les sites d'exploitation sont situés dans ou à proximité immédiate (moins de 10 km) de zones à haute valeur de biodiversité n'est pas encore consolidée sous forme d'indicateur quantitatif : l'identification de ces situations est aujourd'hui réalisée au cas par cas lors du processus de due diligence associé à l'investissement. La construction de cet indicateur s'inscrit dans le calendrier biodiversité présenté aux sections VIII et XII (horizon 2027).

IXIOS AM s'engage à renforcer progressivement son suivi sur l'axe biodiversité, notamment dans le cadre de l'évolution des standards de reporting (TNFD – Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

C. Risques de contentieux et de responsabilité

Conformément au 8° du III de l'article D. 533-16-1, IXIOS AM identifie également les risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux et sociaux. Dans le secteur minier, ces risques sont significatifs : litiges avec les communautés locales et les populations autochtones, contentieux environnementaux (contamination des eaux, rupture de digues à résidus), suspension ou retrait de permis d'exploitation, sanctions administratives ou pénales. Ils sont par nature ponctuels mais d'intensité potentiellement élevée, pouvant aller jusqu'à la cessation d'activité d'un site.

Ces risques sont traités via la notation ESG interne, dont le pilier Gouvernance (pondéré à 50 %) intègre l'analyse des controverses, et via la politique d'exclusion : les émetteurs ayant contribué à des dommages environnementaux sévères ou mis en cause dans des violations sérieuses des droits de l'homme sont exclus de l'univers d'investissement.

D. Dispositif de gestion des risques ESG

Identification, évaluation et priorisation des risques

L'identification et l'évaluation des risques ESG reposent sur la notation ESG interne appliquée à l'ensemble de la watch list, sous surveillance continue (la note de chaque émetteur est ajustée après chaque événement significatif), ainsi que sur la due diligence associée à tout investissement (controverses, proximité de zones protégées, qualité de la gouvernance). Les risques sont priorisés selon leur occurrence, leur intensité et leur horizon : les risques physiques sont récurrents, à horizon court et moyen terme ; les risques de transition sont émergents, à horizon moyen et long terme ; les risques de contentieux sont ponctuels mais d'intensité élevée. Les secteurs concernés sont l'extraction de métaux précieux et de métaux de la transition énergétique ; les zones géographiques concernées sont les principales juridictions minières (Amériques, Afrique, Australie notamment), la Chine, la Russie et les pays figurant sur les listes du GAFI étant exclus.

Intégration au cadre de gestion des risques et fréquence de revue

Le suivi des contraintes ESG est intégré au dispositif de contrôle permanent de la société : les contraintes ESG (sélectivité, exclusions, taux de couverture) sont suivies au même titre que les autres contraintes d'investissement et tout dépassement est traité selon la procédure de gestion des dépassements de la SGP, sous le contrôle du RCCI.

Le cadre de gestion des risques ESG fait l'objet d'une revue annuelle formalisée (méthodologie de notation, pondération des piliers, filtres d'exclusion, composition de la watch list), complétée par la surveillance continue décrite ci-dessus : la note ESG de chaque émetteur est réévaluée après tout événement significatif (controverse, incident environnemental ou social, évolution de gouvernance).

Plan d'action de réduction de l'exposition aux risques ESG

La réduction de l'exposition aux principaux risques ESG repose sur : une sélectivité minimale de 30 % qui comprend les filtres d'exclusion sectoriels et géographiques, la notation interne (Ixios Gold et Ixios Energy Metals) ; l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote ; et, en dernier recours, le désinvestissement des émetteurs dont la notation se dégrade durablement ou qui font l'objet de controverses sévères.

E. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

À ce stade, IXIOS AM n'est pas en mesure de publier une estimation quantitative fiable de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés (proportion des actifs exposés, impact sur la valorisation des portefeuilles, horizons associés) et publie en conséquence la présente déclaration qualitative, conformément au e du 8° du III de l'article D. 533-16-1. Les difficultés rencontrées tiennent principalement : à la faible couverture des données publiées par les émetteurs juniors et mid-caps du secteur minier (10 % des encours pour les données carbone) ; à l'absence de géolocalisation systématique et exhaustive des sites d'exploitation ; et à l'absence de scénarios climatiques de référence adaptés à des portefeuilles miniers concentrés. Les mesures envisagées pour parvenir à une appréciation quantitative figurent dans le plan d'amélioration continue (section XII) : amélioration de la couverture des données, puis étude de l'utilisation de plusieurs scénarios climatiques, dont au moins un scénario à 1,5 °C ou 2 °C et au moins un scénario de transition tendanciel ou désordonné, conformément au 8° bis du III de l'article D. 533-16-1.

VII. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Conformément au 6° du III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'entité est tenue de publier sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation

des émissions de gaz à effet de serre, comprenant notamment un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'en 2050.

Situation au titre de l'exercice 2025

IXIOS AM ne publie pas, à la date du présent rapport, d'objectif quantitatif d'alignement à horizon 2030. Cette situation s'explique par la faible couverture des données d'émissions publiées par les émetteurs en portefeuille (10 % des encours), caractéristique des sociétés minières juniors et mid-caps, par l'absence de données Scope 3 vérifiées et par l'absence de trajectoires sectorielles de référence adaptées à des portefeuilles thématiques concentrés sur les métaux précieux et les métaux de la transition énergétique. IXIOS AM relève par ailleurs que les métaux de la transition énergétique (cuivre, lithium, métaux du groupe du platine) constituent des intrants indispensables à la décarbonation de l'économie mondiale, de sorte que la stratégie d'investissement de la société contribue indirectement aux objectifs de l'Accord de Paris.

IXIOS AM publie néanmoins, dès l'exercice 2025, les indicateurs carbone qui serviront de base à la fixation de son objectif : intensité carbone moyenne pondérée (WACI) de 122 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires et empreinte carbone de 26 tCO₂e/M€ investi (Scope 1+2, année de référence 2025).

Compte tenu de ces limites, IXIOS AM retient à ce stade l'approche du plan d'amélioration continue prévue au 9° du III de l'article D. 533-16-1, présentée ci-dessous. Cette démarche vise la fixation, au plus tard en 2028, d'un objectif quantitatif à horizon 2030 exprimé en intensité (réduction du WACI par rapport à l'année de référence 2025), dès lors que le taux de couverture des données d'émissions permettra d'en garantir la robustesse. Cet objectif sera ensuite revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050, conformément au a du 6° du III de l'article D. 533-16-1.

Plan d'amélioration continue (9° du III de l'article D. 533-16-1)

- 2026 : campagne d'engagement auprès des principaux émetteurs en portefeuille afin d'améliorer significativement le taux de couverture des données carbone (objectif : porter la couverture de 10 % à environ 50 % des encours).
- 2027 : sélection d'une méthodologie d'évaluation de l'alignement (élévation de température implicite ou trajectoire d'intensité carbone) adaptée au secteur minier, et analyse comparative des scénarios de référence disponibles.
- 2028 au plus tard : publication d'un objectif quantitatif à horizon 2030, exprimé en intensité (WACI) par rapport à l'année de référence 2025 et à un scénario de référence, revu ensuite tous les cinq ans jusqu'en 2050.

Autres informations requises

- Fonds indiciaires : IXIOS AM ne gère aucun fonds indiciaire ; l'information sur l'utilisation des indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris » de l'Union (règlement (UE) 2019/2089) est sans objet.
- Sortie du charbon et des hydrocarbures non conventionnels : les compartiments Ixios Gold et Ixios Energy Metals (659 M€, soit 94 % des encours totaux) excluent l'investissement direct dans les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon. Aucun calendrier de sortie complémentaire n'est jugé nécessaire compte tenu de l'exposition résiduelle aux combustibles fossiles (0,55 % des encours au 31/12/2025).

VIII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Conformément au 7° du III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'entité est tenue de publier une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, comprenant des objectifs fixés à horizon 2030 puis tous les cinq ans, une mesure du respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal), une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité définies par l'IPBES, ainsi que la mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité.

Situation au titre de l'exercice 2025

Compte tenu de sa spécialisation minière, IXIOS AM considère la biodiversité comme un enjeu central de sa gestion des risques (cf. section VI.B). À la date du présent rapport, la société ne s'appuie toutefois pas encore sur un indicateur d'empreinte biodiversité et n'a pas fixé d'objectifs quantifiés à horizon 2030 alignés sur la Convention sur la diversité biologique. Les éléments déjà en place sont les suivants : due diligence préalable sur la proximité des sites avec des zones protégées (aires protégées UICN, zones RAMSAR, zones Natura 2000) ; exclusion des émetteurs ayant contribué à des dommages environnementaux sévères ; intégration de la gestion de l'eau et de la

réhabilitation des sites dans le pilier E de la notation interne ; suivi du PAI 7 (26 % des encours exposés à des activités affectant des zones sensibles en matière de biodiversité, avec une couverture de 51 %).

Au regard des cinq pressions définies par l’IPBES, les pressions principales exercées par le secteur minier sont le changement d’usage des terres, l’exploitation directe des ressources et les pollutions. La notation interne et la politique d’exclusion contribuent à la réduction de ces pressions en orientant les investissements vers les opérateurs présentant les meilleures pratiques de gestion environnementale (gestion de l’eau, réhabilitation des sites, gestion des résidus miniers).

Plan d’amélioration continue (9° du III de l’article D. 533-16-1)

- 2026 : structuration du suivi selon le cadre TNFD ; cartographie des principales pressions IPBES par émetteur ; distinction entre les risques émanant des impacts de la stratégie d’investissement et ceux émanant des dépendances des actifs à la biodiversité, avec précision du périmètre de chaîne de valeur retenu.
- 2027 : étude et sélection d’un indicateur d’empreinte biodiversité (de type GBS, CBF ou équivalent exprimé en MSA.km²) et première mesure sur les portefeuilles.
- 2028 : fixation d’objectifs à horizon 2030, alignés sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, revus ensuite tous les cinq ans.

IX. Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité

À compter du 1er janvier 2025, IXIOS AM a fait le choix de prendre en compte les principales incidences négatives (PAI) des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité pour les compartiments **Ixios Gold et Ixios Energy Metals**. Cette décision s’inscrit dans le cadre des engagements label ISR V3 et marque une évolution significative par rapport à l’exercice 2024. Les indicateurs PAI obligatoires sont définis à l’Annexe I, Tableau 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288. La période de référence est le 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les données n’ayant été collectées qu’à partir du 1^{er} janvier 2025, il n’est pas possible au titre de ce rapport de faire une comparaison avec l’exercice précédent.

Conformément au II de l’article D. 533-16-1, les taux de couverture indiqués ci-après correspondent à la part des encours pour laquelle des données publiées par les émetteurs sont disponibles ; le solde correspond à des données estimées ou non disponibles. Les valeurs sont exprimées au niveau agrégé des encours concernés (702 M€ au 31/12/2025).

Les indicateurs PAI sont calculés en interne par IXIOS AM à partir des données publiées par les émetteurs (rapports annuels et de durabilité, rapports techniques), collectées notamment via les terminaux d’information financière utilisés par la société, et des analyses de la plateforme ISS pour les données de gouvernance et de vote et MSCI ONE. Aucune donnée estimée n’est substituée aux données manquantes : chaque indicateur est calculé sur la base des seuls émetteurs publiant la donnée, le taux de couverture correspondant étant indiqué en regard.

A. Indicateurs PAI obligatoires – Climat et environnement

N°	Indicateur	Val. 2025	Couverture de l’indicateur	Actions correctives / objectifs
1	Émissions GES Scope 1+2+3 (tCO ₂ e pondérée)	126 095 846	10%	Engagement actif auprès des émetteurs pour amélioration du reporting
2	Empreinte carbone (tCO ₂ e/M€ investi)	26	10%	Suivi annuel – objectif de réduction progressive
3	Intensité carbone WACI (tCO ₂ e/M€ CA)	122	10%	Indicateur de référence pour le suivi de la trajectoire
4	Exposition aux combustibles fossiles (%)	0,55%	99%	Filtre sectoriel charbon/fer déjà appliqué sur Ixios Energy Metals. Seul Ixios Special Situation peut investir dans les sociétés liées aux énergies fossiles.
5	Part des énergies non renouvelables (% conso.)	86%	99%	Intégré dans le pilier E de la notation interne
6	Intensité énergétique sectorielle	0,45	33%	Spécifique secteur minier

N°	Indicateur	Val. 2025	Couverture de l'indicateur	Actions correctives / objectifs
7	Activités affectant des zones de biodiversité sensibles (%)	26%	51%	Due diligence renforcée sur les investissements
8	Émissions dans l'eau (t/M€ investi)	Non Disponible	Non Disponible	Intégré dans indicateur gestion de l'eau (pilier E)
9	Déchets dangereux générés (t/M€ investi)	Non Disponible	Non Disponible	Critère spécifique secteur minier – suivi annuel

B. Indicateurs PAI obligatoires – Dimension sociale

N°	Indicateur	Val. 2025	Couverture de l'indicateur	Actions correctives / objectifs
10	Non-respect des principes Pacte Mondial ONU/OCDE (%)	0,04%	14%	Exclusion des émetteurs en violation grave
11	Absence de processus de surveillance UNGC/OCDE (%)	0,04%	51,12%	Couvert par la notation interne pilier G (50%)
12	Écart de rémunération H/F non ajusté (%)	Non Disponible	Non Disponible	Donnée non publiée par les émetteurs couverts ; amélioration de la couverture visée (indicateur S de la notation interne)
13	Ratio femmes au conseil d'administration (%)	12%	36%	Critère de gouvernance – analyse CA (pilier G)
14	Exposition aux armes controversées (%)	0%	100%	Exclusion absolue – politique d'exclusion ESG

Note méthodologique : le PAI 1 agrège les émissions de GES Scope 1, 2 et 3 déclarées par les émetteurs couverts (10 % des encours), le poids prépondérant des émissions Scope 3 du secteur minier expliquant l'ordre de grandeur de cette valeur. L'empreinte carbone (PAI 2) et l'intensité carbone (PAI 3) sont quant à elles calculées en Scope 1+2 et rapportées respectivement aux montants investis et au chiffre d'affaires : ces indicateurs ne sont donc pas directement comparables entre eux.

C. PAI sur lesquels Ixios AM s'engage à surpasser l'univers

Conformément à ses engagements label ISR V3, IXIOS AM s'est fixé l'objectif de dépasser l'univers d'investissement sur au moins 2 indicateurs PAI ; les deux indicateurs retenus relèvent des indicateurs PAI additionnels de la dimension sociale (Tableau 3, Annexe I du RTS SFDR).

Dans le cadre de l'amélioration du suivi ESG des fonds Ixios Gold et Ixios Energy Metals et dans le cadre des engagements liés au label ISR V3, nous nous sommes engagés à ce que ces fonds battent leur univers sur 2 indicateurs complémentaires :

- 9 - Absence de politique en matière de droits de l'homme
- 15 - Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption

À tout moment sur l'exercice 2025, les fonds Ixios Gold et Ixios Energy Metals avaient un meilleur score que sur l'univers.

Au 31/12/2025, les scores étaient les suivants :

# PAI Supplémentaire	Indicateur	Fonds	Score Fonds	Couverture Fonds	Score Univers	Couverture Univers
9	Politique en matière de droits de l'homme	Ixios Gold	97%	99%	79%	92%
		Ixios Energy Metals	87%	97%	74%	95%

# PAI Supplémentaire	Indicateur	Fonds	Score Fonds	Couverture Fonds	Score Univers	Couverture Univers
15	Politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Ixios Gold	93%	98%	80%	92%
		Ixios Energy Metals	76.1%	97%	75.9%	95%

D. Fonds non couverts par la déclaration PAI

Tous les fonds de notre gamme sont couverts par les déclarations PAI.

X. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Alignement sur la Taxonomie UE

Les fonds gérés par IXIOS AM ne s'engagent pas à réaliser des investissements durables au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie. Les investissements sous-jacents n'ont pas pour vocation de contribuer aux objectifs environnementaux de l'article 9 de la Taxonomie UE.

Compartiment	Part éligible Taxonomie	Part alignée Taxonomie	Part non éligible
Ixios Gold	0 %	0 %	100%
Ixios Energy Metals	0 %	0 %	100%
Ixios Special Situations	0 %	0 %	100%
Ixios Copper	0 %	0 %	100%

Exposition aux combustibles fossiles

Conformément aux obligations du régime complet de l'article 29 LEC, IXIOS AM publie la part de ses encours exposés aux entreprises actives dans les combustibles fossiles.

PART DES ENCOURS EXPOSÉS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES AU 31/12/2025 : 0,55 % des encours (soit environ 3,9 M€), en cohérence avec le PAI 4. Cette exposition résiduelle correspond à des émetteurs actifs dans le pétrole et le gaz détenus par le compartiment Ixios Special Situations, seul compartiment autorisé à investir dans des sociétés liées aux énergies fossiles. L'exposition au charbon thermique est nulle (0 %), conformément aux filtres d'exclusion applicables.

Les filtres d'exclusion sectoriels appliqués aux compartiments Ixios Gold et Ixios Energy Metals (exclusion du charbon et du fer) conduisent à une exposition nulle ou résiduelle au charbon thermique sur ces compartiments.

XI. Stratégie d'engagement et politique de vote

A. Approche et filtres ESG par compartiment

Ixios Gold et Ixios Energy Metals

- Filtre pays : exclusion Chine, Russie, pays listes grises et noires GAFI.
- Filtre sectoriel Ixios Energy Metals : exclusion charbon et fer.
- Notation ESG interne : minimum 30 % de sélectivité s'appuyant sur une notation interne (note minimum 1/5).
- Prise en compte des PAI à compter du 1er janvier 2025.

Ixios Special Situations

- Approche ESG interne sans minimum de sélectivité – note minimum 1/5.
- Couverture ESG minimale de 90 % de la poche actions.

Ixios Copper

- Processus ESG spécifique mis en place en avril 2025, permettant la catégorisation article 8 SFDR.

Le processus ESG du compartiment Ixios Copper reprend la méthodologie commune de la société :

- Filtre pays : exclusion de la Chine, de la Russie et des pays inscrits sur les listes grises et noires du GAFI.
- Application de la politique d'exclusion d'Ixios AM : armes controversées, tabac, contenu pornographique, charbon thermique, exclusions éthiques et normatives (violations graves des droits de l'homme, dommages environnementaux sévères, corruption).
- Notation ESG propriétaire selon le modèle interne (pondération : gouvernance 50 %, environnement 25 %, social 25 % ; note minimale de 1/5) avec une sélectivité minimale de 30 % de l'univers d'investissement.
- Couverture ESG d'au moins 90 % de la poche actions.

B. Résultats de la politique de vote 2025

IXIOS AM exerce les droits de vote via la plateforme ISS (vote systématique au-delà de 1 % du capital ; vote spécifique à la demande des gérants).

Indicateur	Objectif 2025	Réalisé 2025
Taux de participation AG – émetteurs français	> 90%	100%
Taux de participation AG – émetteurs non français	> 70%	79,5%
Nombre total de résolutions votées	–	1261
Votes contre recommandation management (%)	–	13,48%

C. Engagements individuels et collectifs 2025

Engagements climatiques – suivi COP / trajectoires des émetteurs

Conformément aux exigences du label ISR V3 (secteur minier identifié comme secteur à surveiller), IXIOS AM a initié un suivi des engagements climatiques des émetteurs en portefeuille, notamment en lien avec les conclusions des COP successives (COP29 et COP30 de Belém).

Sur l'exercice 2025, ce suivi a porté sur les principaux émetteurs des compartiments Ixios Gold et Ixios Energy Metals : recensement des objectifs de réduction d'émissions publiés pouvant inclure leurs engagements de neutralité carbone, de la qualité du reporting carbone (publication Scope 1, 2 et, le cas échéant, 3) et des trajectoires annoncées sur 45 entreprises. Ces éléments sont intégrés à la notation interne (pilier E) et abordés lors des échanges réguliers avec les managements ; les émetteurs ne publiant pas de données d'émissions font l'objet d'une demande systématique d'amélioration de leur reporting, en lien avec l'objectif de couverture fixé au plan d'amélioration (section XII).

Les engagements recensés montrent une orientation générale vers la réduction des émissions, principalement sur les Scopes 1 et 2, avec des objectifs fréquents à horizon 2030, ainsi que des ambitions de neutralité carbone à plus long terme, généralement autour de 2050. Toutefois, le niveau de précision et d'ambition varie sensiblement selon les entreprises : certaines disposent d'objectifs chiffrés, datés et mesurables, tandis que d'autres formulent des engagements plus généraux.

Engagements ESG individuels

Le dialogue avec les émetteurs est conduit directement par les gérants-analystes à l'occasion des rencontres régulières avec les managements (roadshows, conférences sectorielles, visites de sites). Les thèmes abordés en 2025 ont principalement porté sur la qualité et la transparence du reporting carbone, la gestion de l'eau, la réhabilitation des sites, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption, les mécanismes d'alerte (whistleblowing), certains aspects de gouvernance des conseils d'administration, la sécurité des opérations et les relations avec les communautés locales, ainsi que la gouvernance (composition des conseils, politiques anti-corruption). Le détail de ces actions figure dans le compte rendu annuel de la politique d'engagement actionnarial, disponible sur simple demande auprès de la société.

Certaines sociétés ont procédé à une révision de leurs politiques et à leur publication sur leur site internet, tandis que d'autres ont fourni des informations supplémentaires à la suite de nos demandes. Toutefois, des lacunes subsistent, plusieurs entreprises ne disposant pas encore d'une politique anticorruption dédiée ou d'un code de conduite clairement accessible au public. Dans certains cas, les sociétés ont indiqué travailler à la mise en place ou à la publication future de ces documents, sous réserve de l'approbation de leur conseil d'administration.

Cette phase de collecte et d'engagement a également permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration en matière de transparence et de gouvernance. Le suivi des engagements pris, la vérification de la publication effective des politiques annoncées et l'évaluation de leur mise en œuvre constitueront les principales priorités pour l'année 2026.

Engagements collectifs

IXIOS AM participe aux travaux des PRI, dont elle est signataire depuis juin 2021, et répond chaque année au reporting PRI. Au cours de l'exercice 2025, la société n'a rejoint aucune nouvelle initiative d'engagement collectif, poursuivant ses travaux dans le cadre des deux initiatives auxquelles elle participe déjà ; l'opportunité de rejoindre des initiatives collectives propres au secteur minier sera réexaminée dans le cadre du plan d'amélioration continue.

D. Décisions en matière de stratégie d'investissement et de désengagement sectoriel

Conformément au e du 4° du III de l'article D. 533-16-1, IXIOS AM précise que sa stratégie d'investissement intègre un désengagement sectoriel structurel à travers ses politiques d'exclusion : exclusion de l'extraction de charbon et du fer (Ixios Energy Metals), du tabac, des armes controversées et de la pornographie, ainsi que des exclusions géographiques (Chine, Russie, pays figurant sur les listes du GAFI).

Au-delà de ces exclusions structurelles, aucun désinvestissement individuel pour motif exclusivement ESG (dégradation de la notation interne sous le seuil minimal, controverse grave) n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.

XII. Démarches d'amélioration et plan d'amélioration continue

Bilan des engagements pris pour 2025

Engagement annoncé pour 2025	Statut	Commentaire
Mise en place processus ESG Ixios Copper	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé (avril 2025)	Catégorisation article 8 SFDR confirmée
Prise en compte des PAI – Ixios Gold et Ixios Energy Metals	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé (1er janvier 2025)	18 indicateurs obligatoires suivis
Suivi engagements climat / COP – émetteurs miniers	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé (1er janvier 2025)	Suivi dans le cadre du Label ISR V3
Participation AG > 70% non-français / > 90% français	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé (1er janvier 2025)	Suivi dans le cadre du Label ISR V3
Dépasser l'univers sur 2 PAI	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé (1er janvier 2025)	Suivi dans le cadre du Label ISR V3

Objectifs pour 2026

Conformément au 9° du III de l'article D. 533-16-1, le plan d'amélioration continue d'IXIOS AM couvre les informations non encore publiées au titre du régime complet, avec les actions concrètes et le calendrier de mise en œuvre suivants :

- Alignement avec l'Accord de Paris : amélioration de la couverture des données carbone (2026), sélection d'une méthodologie d'alignement (2027), publication d'un objectif quantitatif à horizon 2030 au plus tard en 2028 (cf. section VII).
- Biodiversité : structuration du suivi TNFD et cartographie des pressions IPBES (2026), adoption d'un indicateur d'empreinte biodiversité (2027), fixation d'objectifs à horizon 2030 (2028) (cf. section VIII).
- Gestion des risques : étude de l'utilisation de plusieurs scénarios climatiques (dont au moins un scénario 1,5 °C/2 °C et un scénario de transition tendanciel ou désordonné) et première estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG (cf. section VI.E).
- Renforcer la couverture des données PAI pour nos principaux fonds (Ixios Gold & Ixios Energy Metals), en particulier pour les mines juniors.

- Étendre progressivement le dispositif de suivi des PAI aux compartiments Ixios Special Situations et Ixios Copper.
- Publier le détail de l'exposition aux combustibles fossiles par énergie (charbon, pétrole, gaz) et fiabiliser les indicateurs sociaux (PAI 12 et 13).
- Mettre en œuvre la première étape des plans d'alignement Accord de Paris et biodiversité décrits aux sections VII et VIII (campagne d'amélioration de la couverture des données carbone, structuration du suivi TNFD).

XIII. Politique de rémunération et intégration des risques de durabilité

Conformément à l'article L. 533-22-1 du CMF, IXIOS AM publie des informations sur la cohérence entre sa politique de rémunération et l'intégration des risques de durabilité.

La rémunération variable des gérants intègre le respect des contraintes d'investissement ESG définies dans les règlements des fonds. Les critères suivants interviennent dans la détermination de la rémunération variable :

- Respect du taux de couverture ESG minimum (90 % de la poche actions) sur l'ensemble des fonds article 8.
- Respect des filtres d'exclusion sectoriels et géographiques.
- Qualité et exhaustivité du reporting PAI sur les compartiments concernés.
- Atteinte des objectifs d'engagement actionnarial (taux de participation aux AG).

Ainsi l'impact de l'ESG sur rémunération variable des gérants et personnes concernées est lié principalement au respect des contraintes d'investissement issues des politiques ESG et des labels ESG des fonds.

Pour les gérants le non-respect de ces contraintes viendrait en diminution de la rémunération variable proposée. Le suivi des contraintes étant un processus fondamental de gestion, leur non-respect sur une longue période peut entraîner une suppression de la rémunération variable.

Pour le responsable ESG (qui a par ailleurs d'autres fonctions d'analyse), la validation des processus ESG par les organismes certificateurs des labels des fonds est une condition préalable à toute rémunération variable.

XIV. Objectif de mixité (Loi Rixain)

Conformément à l'article L. 533-22-2-4 du CMF issu de la Loi Rixain n° 2021-1774, IXIOS AM définit un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés des décisions d'investissement.

Au 31 décembre 2025, l'équipe de gestion d'Ixios AM est composée de **3 gérants dont aucune femme / 3 hommes**, soit un ratio de représentation féminine de **0%**.

La taille réduite de l'équipe, la faible rotation des effectifs et la faible représentation des femmes parmi les candidats au recrutement dans le secteur de la gestion minière constituent des obstacles structurels. IXIOS AM maintient son engagement de rééquilibrer l'effectif dès que de nouveaux recrutements seront envisagés, en donnant la priorité aux candidatures féminines à compétences équivalentes.

Informations complémentaires

Le service Relations Investisseurs d'Ixios Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ixios Asset Management

8, rue d'Aboukir – 75002 Paris

Tél. : 01 89 19 87 30

E-mail : compliance@ixios-am.com

Site ESG : www.ixios-am.com/fr/esg

Ce rapport a été adressé à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) au titre de l'exercice 2025.